

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025_75-DE
Reçu le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19
Pouvoirs : 03
Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à SOURMAY Stéphane), MARQUES Patrick (pouvoir à SIOSSAC Antoine), LEGLAT Isabelle (pouvoir à BIDAUD Yannick).

Absente sans donner pouvoir : JODON Julia

Véronique BERBESSOU a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/75. RH – suppression d'un emploi au tableau des effectifs

Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu du départ en retraite d'un agent, il convient de supprimer l'emploi de responsable de cuisine au grade d'agent de maîtrise principal.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 10 octobre 2025.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de l'emploi de responsable de cuisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-1, L1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-1 à L542-5

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 10 octobre 2025,

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression d'un emploi permanent de responsable de cuisine au grade d'agent de maîtrise principal.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal

AR Prefecture

024-2124014-DELIB2025_75-DE
Reçu le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025

SUPPRIMER un emploi permanent de responsable de cuisine à temps complet de catégorie C au grade d'agent de maîtrise.
- **MODIFIER, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit :**

**TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
AU 14/10/2025**

EMPLOI	TYPE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE OCCUPE	TC TNC		BUDGETAIRE		EFFECTIF	
				10	11	11	11	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Directrice générale des services	permanent	A	Attaché principal	1		1		1	
Directrice pôle vie locale	permanent	A	Attaché principal	1		1		1	
Responsable service ressources	permanent	B	Rédacteur principal 1ère classe	1		1		1	
Assistante RH	permanent	B	Rédacteur principal 2ème classe	1		1		1	
Assistante de gestion administrative et financière	permanent	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1		1	
Assistante du service social	permanent	C	Adjoint administratif principal 1ère classe		1	1		1	
Agent d'accueil et d'état civil	permanent	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1		1	
Assistante de direction des services techniques	permanent	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1		1	
Assistante élus DGS	permanent	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1		1	
Chargée de communication	permanent	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1		1	
Agent administratif en charge de l'urbanisme	permanent	C	Adjoint administratif	1		1		1	
				24	2	26		24	2
FILIERE TECHNIQUE									
Responsable des services techniques		A	Ingénieur	1		1		1	
Responsable des services techniques	permanent	B	Technicien	1		1		1	
Responsable de cuisine	permanent	B	Technicien	1		1		1	
Responsable service espaces verts	permanent	C	Agent de maîtrise principal	1		1		1	
Animatrice périscolaire	permanent	C	Agent de maîtrise principal		1	1		1	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	permanent	C	Agent de maîtrise	1		1		1	
Agent en charge de l'entretien des bâtiments	permanent	C	Agent de maîtrise	1		1		1	
Chef d'équipe voirie et propreté urbaine	permanent	C	Agent de maîtrise	1		1		1	
Agent en charge de l'entretien des bâtiments	permanent	C	Agent de maîtrise	1		1		1	
Agent en charge de l'entretien des bâtiments - coordinateur de l'entretien des surfaces	permanent	C	Agent de maîtrise	1		1		1	
Animateur médiateur numérique	permanent	C	Agent de maîtrise	1		1		1	
Agent des espaces verts	permanent	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1		1	
Agent des espaces verts	permanent	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1		1	
Agent polyvalent d'entretien et de restauration	permanent	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1		1	
Cuisinière	permanent	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1		1	
Agent d'entretien de voirie et de propreté urbaine	permanent	C	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1		1	
Agent polyvalent d'entretien et de restauration	permanent	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1		1	
Agent des espaces verts	permanent	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1		1	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	permanent	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1		1	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	permanent	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1		1	
Agent des espaces verts	permanent	C	Adjoint technique	1		1		1	
Agent des espaces verts	permanent	C	Adjoint technique		1	1		1	
Aide cuisinier	permanent	C	Adjoint technique	1		1		1	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	permanent	C	Adjoint technique	1		1		1	
Animatrice socioculturelle	permanent	C	Adjoint technique	1		1		1	
Cuisinier	permanent	C	Adjoint technique / 2ème cl / 1ère cl / ag maîtrise / ag maîtrise ppl	1		1			1
				2	0	2		2	0
FILIERE CULTURELLE									
Médiathécaire	permanent	B	Assistant de conservation principal 1ère classe	1		1		1	
Médiathécaire	permanent	C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1		1		1	
				7	3	10		7	1
FILIERE ANIMATION									
Directrice adjointe pôle vie locale	permanent	B	Animateur principal 1ère classe	1		1		1	
Animatrice périscolaire	permanent	B	Animateur		1	1		1	
Agent d'accueil et de développement	permanent	B	Animateur	1		1		1	
Agent d'accueil	permanent	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe		1	1		1	
Animatrice référente famille	permanent	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1		1			1
Animatrice référente famille	non permanent	C	Contrat de projet - Adjoint d'animation principal 1ère classe	1		1		1	
Chargée d'accueil	permanent	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1		1		1	
Animateur périscolaire	permanent	C	Adjoint d'animation		1	1		1	
Animatrice bien vieillir	permanent	C	Adjoint d'animation	1		1		1	
Animateur jeunesse	non permanent	C	Contrat de projet - Adjoint d'animation	1		1		1	
TOTAL TOUTES FILIERES				43	6	49		46	3

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr